

# LETTRE D'ACCORD

### **ENTRE**

# **LA BASE AERIENNE 123** « COMMANDANT CHARLES PAOLI » d'ORLEANS-BRICY

et

# L'AERO MODEL CLUB de CHATEAUDUN Activité d'aéromodélisme n°8899 de NOTTONVILLE

BRICY, le

Nom:

colone! nmandant la

Monsieur le colonel commandant la BA 123

Michel

Nom: LE Peste Pentouis

Monsieur le président de l'association Aéro Model

Club Châteaudun

# ADMINISTRATION ET GESTION DU DOCUMENT

#### FICHE SIGNALETIQUE

Titre du document	Lettre d'accord entre la Base aérienne 123 et L'AERO MODEL CLUB de CHATEAUDUN
Référence du document	Version 1.0 du 10 novembre 2020
Date du document	10 novembre 2020
Responsable en gestion du document	Nom A: FLECHIER Nom B: LE MESLE
	Fonction A : commandant l'ESCA 1C.123 Fonction B : président de l'association
	Coordonnées A : 02 45 40 68 95 ba123-esca.cmdt.fct@intradef.gouv.fr Coordonnées B : 02 37 35 98 75 Adresse mail : pierre-louis.le-mesle@orange.fr
Nombre d'exemplaires	2 (1 x A et 1 x B)
Détenteurs : A et B	A : ESCA 1C.123, classeur n°89 B : AERO MODEL CLUB de CHATEAUDUN
Format du document	Papier et informatique
Position	A : classeur 89 et réseau privé ESCA protocole dossier 89

#### APPROBATION DU DOCUMENT

REDACTEUR A	CNE PUYRAUD CDT2 ESCA 1C.123	10 NOV 2020 Com	Capitaine Thomas Puyraud mandant on second de l'ESCA 1C.12.
REDACTEUR B	M. LE MESLE P.L. A.M.C.C.	20/11/2020	
VERIFICATEUR A	CDT FLECHIER CDT ESCA 1C.123	12/11/26	Cymman dant Bruno Fléchier Chamardant l'ESCA 1C.123
VERIFICATEUR B	PIZANTI Th. A.M.C.C.	11 NOV 2020	Fizan
APPROBATEUR A	COL MICHEL 2 CDT BA 123	7 NOV. 2020 comm	polonel Sixtislas Michel andant la val aérienne 123
APPROBATEUR B	LE MESLE P.L. A.M.C.C.	20/11/2020	

# **ENREGISTREMENT DES MODIFICATIFS**

	NUMERO DU MODIFICATIF	DATE DU MODIFICATIF	NATURE (supprimer, remplacer)	DATE D'APPLICATION	PAR (nom et fonction)
124.04	ADZ:I'l ab orros	Commundau en .c			
		Jr 6/ 11/			

Lettre d'accord BA 123 et aéro model club de Chateaudun	Version 1.0 du 10 novembre 2020
	Page 5 / 14

## LISTE DES DESTINATAIRES

## Pour action

BA 123_ESCA 1C.123	ORLEANS-BRICY	
Aéro Model Club Châteaudun	CHATEAUDUN	

#### Pour information

Monsieur le commandant de la BA 123	ORLEANS-BRICY
Monsieur le chef GAA de la BA 123	ORLEANS-BRICY
Direction de la Sécurité de l'Aviation civile	GUIPAVAS
Ouest	
SDR CAM Nord	CINQ-MARS-LA-PILE

#### 1 Généralités

#### 1.1 Origine

La présente lettre d'accord s'appuie :

- sur l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord
- les directives du Directoire de l'espace aérien : déclaration officielle des activités AEM et application d'un protocole lorsque l'activité s'inscrit à proximité d'un aérodrome

Le document fait suite à une demande formulée par l'Aéro Model Club CHATEAUDUN.

#### 1.2 But

L'activité d'aéromodélisme n° 8899 de Nottonville est située dans la zone de contrôle associée à l'aérodrome de Châteaudun.

La lettre d'accord a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'activité d'aéromodélisme de l'Aéro-Model-Club de Châteaudun peut être réalisée, compte tenu de sa situation géographique et de son environnement aéronautique.

#### 1.3 Domaine d'application

#### 1.3.1 Caractéristiques de l'activité d'aéromodélisme de l'Aéro-Model-Club de Châteaudun

- Point de référence : 48° 07' 6.00" Nord 001° 29' 30.00" Est
- Limite latérale : cercle de 500 m de rayon centré sur le point de référence.
- Limite verticale inférieure : SFC.
- Limite verticale supérieure : 650 ft au-dessus de la surface

Un plan décrit la situation géographique en annexe.

#### 1.3.2 Conditions des évolutions

L'activité d'aéromodélisme de NOTTONVILLE ne peut se dérouler que de jour et les conditions météorologiques doivent permettre de faire évoluer les aéronefs pilotés en vue de leur opérateur à une distance permettant à celui-ci d'assurer en permanence la prévention des collisions par application des règles de l'air. Lorsqu'une évolution d'aéromodèle sera envisagée à une hauteur supérieure à 500 ft (150 m) le compétiteur devra être assisté d'une personne surveillant l'espace aérien environnant et chargé de prendre les mesures d'évitements (arrêt momentané de la compétition par exemple) en présence d'un aéronef habité à proximité de la zone d'évolution de l'aéromodèle

En outre, les télépilotes d'aéronefs non habités doivent tout mettre en œuvre pour respecter les limites verticales et horizontales de la zone d'activité qui leur est dévolue.

Les opérateurs doivent se conformer aux règles de l'air.

Les pilotes-opérateurs sont responsables des infractions qu'ils pourraient commettre vis à vis de la lettre d'accord et des règles de l'air.

Lettre d'accord BA 123 et aéro model club de Chateaudun	Version 1.0 du 10 novembre 2020	
	Page 7 / 14	

#### 1.3.3 Personnes concernées

L'activité d'aéromodélisme de Nottonville peut être pratiquée uniquement par les membres de l'Aéro Model Club de Châteaudun et leurs invités dans le respect des modalités décrites dans cette lettre d'accord.

#### 1.4 Durée de validité de la lettre d'accord

La lettre d'accord est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature du présent document et révisable pendant cette période.

#### 1.5 Amendements et modifications

Tout amendement et modification ne peut intervenir qu'avec l'accord des différents signataires.

A cet égard, le responsable de l'association s'engage à fournir le ou les numéros de téléphones permettant de le contacter, ils sont tenus à jour en annexe.

#### 1.6 Analyse des incidents

Dans le cas de non-respect des clauses prévues dans le présent protocole, ou si la sécurité des vols est engagée, les signataires se réservent le droit de suspendre provisoirement la lettre d'accord.

Toute dégradation des installations aéronautiques devra être signalée aux autorités responsables de la plateforme

Ces incidents ou manquements feront l'objet d'un compte-rendu aux autorités signataires qui se rencontreront afin d'en analyser les causes et conséquences. La DSAC décidera des mesures correctives à mettre en œuvre. Ces mesures peuvent aller du simple rappel jusqu'à la suspension de la pratique de l'activité.

#### 2 Compétitions, manifestations, présentations publiques et stage

Il appartient à Monsieur le président de l'Aéro-Model-Club de Châteaudun, avec un préavis minimum de deux mois, d'informer l'Escadron des services de la circulation aérienne 1C. 123 et la Direction de la sécurité de l'Aviation Civile Ouest, des dates, des conditions d'exécutions et de formuler les éventuelles demandes de NOTAM afférentes aux :

- aux compétitions,
- aux manifestations,
- aux présentations publiques,
- aux stages.

#### 3 Mesures particulières

Il est admis que, dans certains cas et notamment dans les cas d'urgence, le but de cet accord peut être atteint plus efficacement mais avec autant de sécurité en dérogeant aux spécifications particulières qu'il contient.

Dans de tels cas, les personnes concernées devront faire preuve d'initiative et de bon jugement, en convenant des mesures particulières compatibles et dans l'esprit de cet accord.

## 4 Modalités pratiques d'application

Les modalités pratiques d'application sont décrites dans des annexes indépendantes afin de simplifier les mises à jour ultérieures.

A sa date d'application, la lettre d'accord comporte cinq annexes:

Annexe I:

Horaires de l'activité de la section aéromodélisme

Annexe II:

Conditions d'exécution de l'activité d'aéromodélisme

Annexe III:

Moyens de liaison

Annexe IV:

Carte des espaces aériens

Annexe V:

Coordonnées utiles

Lettre d'accord BA 123 et aéro model club de Chateaudun	Version 1.0 du 10 novembre 2020
	Page 10 / 14

# Annexe I

## Horaires de l'activité de la zone d'aéromodélisme de l'A.M.C.C.

DOMAINE APPLICATION	HORAIRES
ZONE D'AEROMODELISME 8899	Tous les jours du lever du soleil (LS) au coucher du soleil (CS)

# Annexe II

## Conditions d'exécution de l'activité d'aéromodélisme de l'A.M.C.C.

DOMAINE APPLICATION	PROCEDURES
CTR CHATEAUDUN	Activable H24 (AIP France AD 2.17)
	L'activité d'aéromodélisme peut se dérouler indépendamment des créneaux d'activation de l'aérodrome CHATEAUDUN.
VOL AEROMODELE inférieur ou égal à 500 ft AGL	L'activité d'aéromodélisme est considérée active par l'ESCA 1C. 123.
	Aucun appel nécessaire de la part de l'opérateur vers l'ESCA 1C. 123.
	L'opérateur informe le chef de quart de la tour de contrôle de BRICY :
	- du début et de la fin de l'activité sur la zone d'aéromodélisme
VOL AEROMODELE supérieur ou	- du numéro de téléphone sur lequel il est joignable
égal à 500 ft AGL	Numéro chef de quart : 02 38 42 66 45
	Numéro chef de quart secours : 02 45 40 68 95
	Le chef de quart se charge de relayer l'information vers la vigie CHATEAUDUN si nécessaire.
	INTERRUPTION ACTIVITE
TOUS LES VOLS	L'activité d'aéromodélisme sera suspendue ou stoppée en cas d'urgence.
	La vigie de CHATEAUDUN ou le chef de quart de la tour de contrôle de BRICY contactera directement l'opérateur.

# **Annexe III**

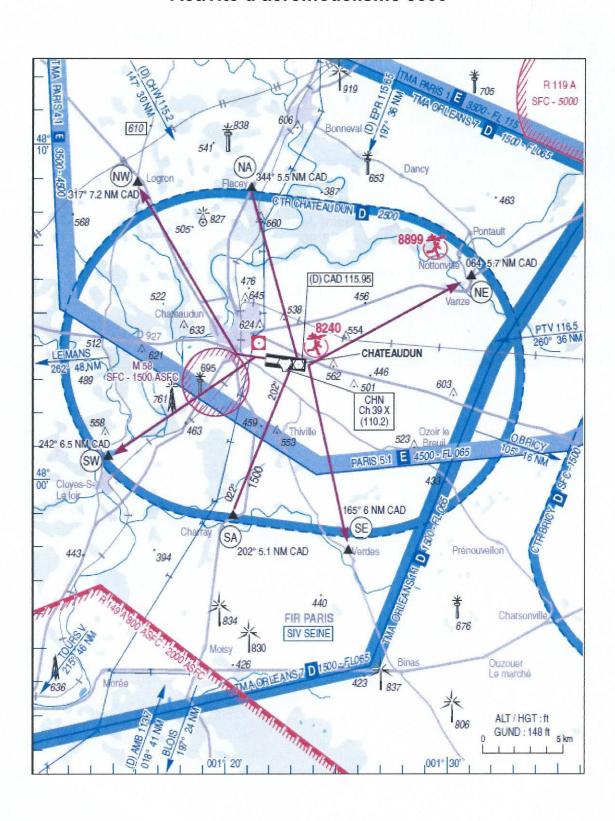
# Moyens de liaison

DOMAINE APPLICATION	PROCEDURES
Chef de quart ESCA 1C.123	02 38 42 66 45 Secours : 02 45 40 68 95
Responsable AERO MODEL CLUB CHATEAUDUN	Monsieur LE MESLE : 07 89 37 31 59
FREQUENCE AUTO-INFORMATION CTR CHATEAUDUN	125. 625 MHz

Annexe IV

Carte des espaces aériens environnants

Activité d'aéromodélisme 8899



# Annexe V

# Coordonnées de correspondances utiles

DOMAINE APPLICATION	PROCEDURES
CLUB AERO MODEL CLUB DE CHATEAUDUN	Président : LE MESLE Pierre Louis Adresse : 25 rue de l'Argonne 28110 LUCE 02 37 35 98 75
ESCADRON DES SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENE 1C. 123 ORLEANS BRICY (BA123)	BASE AERIENNE 123 ESCA 1C.123 BP 30130 45143 Saint Jean de la Ruelle cedex 02 45 40 68 95
DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE OUEST (DSAC OUEST)	DSAC OUEST Aérodrome de BREST Guipavas BP 56 29490 Guipavas 02 98 32 02 00